

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025, à 19 h 30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame à Portneuf, le conseil se prononcera sur une (1) demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation aux règlements d'urbanisme est la suivante :

1. Demande de dérogation numéro 2025-008

Pour l'immeuble situé sur le lot 6382861, sis au 55, rue Poliquin, afin de rendre conforme l'implantation du bâtiment complémentaire en cour arrière qui est de 0,82 mètre au lieu de la distance minimale prescrite de 1 mètre, dérogeant ainsi à l'article 7.2.2 paragraphe 6, du règlement de zonage n°116.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Le dossier de cette demande est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures régulières de bureau.

Toute personne qui a un intérêt pour cette demande peut également transmettre par écrit ses commentaires au conseil municipal. Ces commentaires doivent être transmis au plus tard à 15 h le jour de la tenue de l'assemblée publique de consultation. Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : info@villedeportneuf.com . Ou bien être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 655-A avenue de l'Église, Portneuf, Qc, G0A 2Y0.

Donné à Portneuf, ce 20 novembre 2025.



Vincent Lévesque Dostie, B.A.A., OMA
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office avoir publié, sur le site internet de la Ville de Portneuf et affichée, sur le babillard de l'hôtel de ville, le présent avis public conformément au règlement municipal numéro 256, le 20 novembre 2025. Une copie est également publiée dans l'édition de décembre 2025 du journal municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Vincent Lévesque Dostie, B.A.A., OMA
Directeur général et greffier-trésorier